

COMMUNE ESSARTS EN BOCAGE - 85 - BUDGET PRINCIPAL ESSARTS EN BOCAGE - 81000	CA	2018
---	----	------

II - PRESENTATION GENERALE DU BUDGET	II
BALANCE GENERALE DU BUDGET	B1

1 - Mandats émis (y compris sur les restes à réaliser N-1)

	FONCTIONNEMENT	Opérations réelles (1)	Opérations d'ordre (2)	TOTAL
011	Charges à caractère général	1 681 914,35		1 681 914,35
012	Charges de personnel et frais assimilés	2 726 875,84		2 726 875,84
014	Atténuations de produits	138 540,00		138 540,00
65	Autres charges de gestion courante	1 054 168,93		1 054 168,93
66	Charges financières	165 408,81	0,00	165 408,81
67	Charges exceptionnelles	1 854,25	382 397,76	384 252,01
68	Dotations aux amortissements et provisions	0,00	576 648,06	576 648,06
	Dépenses de fonctionnement - Total	5 768 762,18	959 045,82	6 727 808,00
	Pour information			0,00
	D 002 Déficit de fonctionnement reporté de 2017			0,00

	INVESTISSEMENT	Opérations réelles (1)	Opérations d'ordre (2)	TOTAL
10	Dotations, fonds divers et réserves	3 488,26	0,00	3 488,26
13	Subventions d'investissement	0,00	10 712,61	10 712,61
16	Remboursement d'emprunts (sauf 1688 non bud.)	606 697,02	0,00	606 697,02
18	Compte de liaison : affectation	(8) 0,00		0,00
	Total des opérations d'équipement	2 298 348,64		2 298 348,64
19	<i>Differences sur réalisations d'immobilisations</i>		5 178,19	5 178,19
20	Immobilisations incorporelles (sauf 204) (6)	0,00	0,00	0,00
21	Immobilisations corporelles (6)	0,00	43 762,58	43 762,58
22	Immobilisations reçues en affectation (6)	(9) 0,00	0,00	0,00
26	Particip. et créances rattachées à des particip.	0,00	0,00	0,00
27	Autres immobilisations financières	0,00	0,00	0,00
45..	Total des opérations pour compte de tiers (7)	0,00	0,00	0,00
3..	Stocks	0,00	0,00	0,00
	Dépenses d'investissement - Total	2 908 533,92	59 653,38	2 968 187,30
	Pour information			1 281 946,95
	D 001 Solde d'exécution négatif reporté de 2017			1 281 946,95

(1) Y compris les opérations relatives au rattachement des charges et des produits et les opérations d'ordre semi-budgétaires ;

(2) Voir liste des opérations d'ordre ;

(3) Permet de retracer des opérations particulières telles que les opérations de stocks liées à la tenue d'un inventaire permanent simplifié ;

(4) Communes, communautés d'agglomération et communautés urbaines de plus de 100 000 habitants ;

(5) Si la collectivité applique le régime des provisions budgétaires ;

(6) Hors chapitres « opérations d'équipement » ;

(7) Seul le total des opérations pour compte de tiers figure sur cet état (voir le détail Annexe IV A9) ;

(8) A servir uniquement lorsque la commune ou l'établissement effectue une dotation initiale en espèces au profit d'un service public non personnalisé qu'elle ou qu'il crée.

(9) En dépenses, le chapitre 22 retrace les travaux d'investissement réalisés sur les biens reçus en affectation. En recette, il retrace, le cas échéant, l'annulation de tels travaux effectués sur un exercice antérieur.